



DEMANDE DE MOUILLAGE



Compléter les rubriques correspondant à votre situation et adresser votre demande à :

Mairie de BELZ – 34, rue du Général de Gaulle 56550 BELZ

(IMPORTANT : l'attribution d'un mouillage ne devient effective qu'après autorisation de la mairie)

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Mail : N° de tél :

Nom du navire :

Longueur hors tout : Puissance CV : N° Immatriculation :

Zone de mouillage actuelle ou demandée :

Joindre ou justifier à la demande :

- Photocopie de l'acte de francisation ou carte de circulation
- Confirmation de votre adhésion à l'AGMB (Association de Gestion des Mouillages de Belz)
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire) pour règlement par prélèvement
 - ⇒ Je m'engage à me conformer aux règlements et instructions en vigueur au sein de ces zones de mouillage
 - ⇒ J'atteste détenir une police d'assurance couvrant l'ensemble des dommages causés aux tiers

Il appartient au titulaire du mouillage de vérifier et de maintenir en bon état le corps-mort, ceci pour des raisons de sécurité. La responsabilité de la commune et de l'AGMB, non propriétaires des corps-morts ne pourra être recherchée.

Zone de mouillage demandée assèchement : SACH – LARMOR – NAVIHAN – KERISPERN – PEN MANE BRAS – ST CADO Port – ST CADO Est – MOULIN DES OIES – KERHUEN – LEVAIN – NINEZUR

Zone de mouillage demandée pleine eau : LARMOR – KERISPERN – PEN MANE BRAS

Date et signature :

Partie réservée à l'administration

Zone	TYPE BATEAU	2021	Tarif appliqué
ASSECHEMENT	Plate patrimoine < 10cv	33 €	
	ELP < 5m et < 10cv	47 €	
	Autre catégorie jusque 5.99 m	82 €	
	Autre catégorie de 6m à 7m	97 €	
PLEINE EAU	Tout type de bateau jusqu'à 5.99m	112 €	
	Tout type de bateau de 6m à 7m	128€	
PROFESSIONNEL	Chaland	224 €	
	Autre navire	122 €	
Passagers (forfait semaine)		35 €	
DROIT DE CALE (conchyliculteurs n'ayant pas de chantier conchylicole sur la commune) / Abattement de 50 % au-delà de 2 ha		190 €/an/ha	

Application d'une majoration de 25 € au tarif de base pour un non adhérent à l'AGMB mais adhérent à une autre association belzoise liée à la pêche de loisir,

Application d'une majoration de 40 € au tarif de base pour un non adhérent à toute association belzoise liée à la pêche de loisir.

Avis AGMB Favorable
 Défavorable

Avis commune Favorable
 Défavorable

Date et visa de l'AGMB

Date et visa du Maire